



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 16-03/2026 /

Dossier complet le : 01-04/2026 /

N° d'enregistrement : 015280/KK P

1 Intitulé du projet

Construction d'un entrepot et d'une messagerie.

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

FP MONTAIGU VENDEE NORD

Raison sociale

FP MONTAIGU VENDEE NORD

N° SIRET

10100581700016

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

BAALBAKI

Prénom(s)

Chazli

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1.Installations classées pour constructions et opérations	la protection de l'environnement (ICPE), 1B, 39. Travaux, d'aménagement., 39A

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le terrain d'assiette du projet est situé au sein d'un parc d'activités, le Vendéopole Sud Loire, à Montaigu-Vendée (85). Les bâtiments existants font l'objet d'une cessation d'activité (ref: HF 2025/0537 - Dossier n°99/0979) dont l'installation était autorisée par un arrêté n°06-DRCTAJE/1-514 en date du 6 décembre 2006. Le site fera l'objet d'une démolition et d'une division par le biais d'autorisation au vu de la construction: - D'un nouvel entrepôt de stockage de matières combustibles (rubrique ICPE 1510) et de ses bureaux d'accompagnement, de locaux de charges et de locaux techniques - D'un bâtiment de messagerie non classé (code du travail) et de ses bureaux d'accompagnement L'entrepôt possèdera 3 cellules d'environ 6 000 m², ses locaux techniques annexes et ses bureaux d'accompagnement pour une SDP totale de 19 524m². La messagerie possèdera une halle de 5 057 et ses bureaux 685 m² pour une SDP totale de 5 743 m². Les bâtiments disposeront d'un accès propre pour leurs véhicules avec des voies périphériques de circulation autour de chacun des bâtiments.

4.2 Objectifs du projet

À la suite de la fermeture du site industriel exploité par le groupe Ligier, le projet a pour objectif d'accompagner la reconversion du site en proposant un nouvel ensemble immobilier à vocation économique, permettant la création d'emplois pérennes et le maintien d'une dynamique d'activité sur le territoire. Le projet vise la réalisation de bâtiments de dernière génération, conçus selon des standards environnementaux exigeants, intégrant notamment une démarche de certification BREEAM ainsi que des mesures en faveur de la biodiversité et de l'intégration paysagère du site. Cette reconversion s'inscrit dans une logique de sobriété foncière, de revalorisation d'un site déjà artificialisé et de développement économique compatible avec les enjeux environnementaux du territoire.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux devraient durer environ 14 mois à partir de T1 2027. Une base de vie et une aire de stockage temporaire des matériaux de construction seront installées durant la période de chantier sur le site. La première phase consistera à une démolition du site existante avec réemploi des matériaux pour la phase construction. Une charte chantier propre basée sur notre charte Groupe IDEC sera mise en place afin de limiter au maximum l'impact des travaux sur l'environnement, et notamment : prendre en compte et limiter les risques et les nuisances causées aux usagers proches du site, limiter les risques sur la santé des ouvriers, améliorer la gestion des déchets de chantier (bennes de tri, collecte puis valorisation ou élimination par des opérateurs agréés), freiner la consommation de ressources naturelles (énergie, eau, etc.), atténuer les pollutions de proximité lors du chantier (pollution visuelle, nuisances acoustiques, pollution de l'air, etc.). Des mesures spécifiques seront prises pour éviter que les véhicules et engins quittant le chantier ne salissent les voiries environnantes (par exemple : lavages de roues, nettoyage des toupies à béton avant départ du site). Le chantier n'émettra pas de fumées de nature à générer des pollutions. Tout brûlage sur le chantier sera interdit. La circulation des engins de chantier et des véhicules de transport pouvant constituer une source de formation de poussières pendant la phase travaux, des phases d'arrosage de chantier sont prévues afin de limiter l'envol des poussières. Le chantier mobilisera une cinquantaine de personnes pendant toute la durée des travaux. Le chantier sera alimenté en eau à partir du réseau public. Les besoins en eau seront utilisés pour les sanitaires et les travaux. Les eaux usées des sanitaires

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Les sites fonctionneront sur 5 jours pleins, du lundi matin au vendredi soir. Le flux de trafic généré par l'ensemble des activités comprend : Pour la messagerie environ 106 PL/jour (entrants et sortants confondus), certains pouvant être remplacés ponctuellement par des VUL. Ces flux sont lisses entre 6h00 et 22h00, représentant en moyenne 5 PL par heure et par sens (soit environ 1 PL toutes les 10 minutes). Les effectifs comprennent deux équipes logistiques de 20 personnes (6h-14h et 14h-20h) et 15 salariés de bureaux présents principalement entre 9h00 et 18h00. À pleine capacité, l'activité de messagerie pourra atteindre 70 quais, soit environ 140 PL/jour. Pour la logistique, le site dispose de 18 quais PL avec une moyenne de 1,5 rotation par quai et par jour, soit environ 54 PL/jour (27 arrivées et 27 départs). Les effectifs sont estimés à 72 personnes le matin et 72 l'après-midi complétés par 16 salariés de bureaux présents sur des horaires classiques de 9h00 à 18h00. Les flux de véhicules légers sont principalement concentrés sur ces plages horaires. L'entrepôt est organisé en trois cellules de stockage d'environ 6000m² chacune, avec stockage en racks, complétées par une aire de préparation de commande d'environ 300m² implantée en façade sud où sont également positionnés des quais de chargement et déchargement. Les cellules de stockages, ainsi que les bureaux et locaux à risques, sont équipés de sprinklers. En dehors des heures d'activité, la sécurité du site est assurée par télésurveillance. La messagerie, d'une surface d'environ 5000m², fonctionnera en cross docking, sans stockage pérenne, uniquement ponctuel et transitoire.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Declaration Préable ; Dossier de demande d'enregistrement ICPE ; Permis de construire de chacun des bâtiments ; Permis de démolir. Cas par cas en amont de la demande d'Enregistrement ICPE pour cadrer les 2 PC : 1 pour la messagerie et 1 pour l'entrepôt.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Emprise cadastrale Espaces verts Batiments - Emprise Voiries et parkings Hauteurs batiments SDP et surfaces de voiries et parking demoliesdemolies	(68 679 ; 13 215 ; 25 267 (SDP) et 24 502 (Emprise) ; 23 210. ; 13,5 (hauteur entrepot au faitage) ; 10 (hauteur messagerie au

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° ° ° ' ' " " Lat. : ° ° ° ' ' " "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ° ° ' ' " " Lat. : ° ° ° ' ' " "

Point de d'arrivée : Long. : ° ° ° ' ' " " Lat. : ° ° ° ' ' " "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLUi Terres de Montaigu, Montaigu-Rocheserviere partie A approuvee le 24/11/2025. Zonage UEI.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☒ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☒ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

Le site actuel, exploité par la société LIGIER Group, a fait l'objet d'un dossier de demande d'Autorisation en 2006. Le site était alors exploité par la société MICROCAR. Cette dernière a été rachetée par son concurrent, LIGIER Group, en 2008. Rien n'a changé depuis hormis le classement ICPE passe en Enregistrement. L'activité principale relevait de la rubrique 2940. L'évolution de la nomenclature ICPE a retiré le seuil de classement en Autorisation, le remplaçant par le régime de l'Enregistrement. L'ensemble des constructions, bâtiments, voiries et parkings, sera démolé.

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	La zone la plus proche est la ZNIEFF de type I de l'aérodrome de Montaigu Saint-Georges (520616303) située à 2,6 km au sud-est du projet. Les autres zonages sont à 8 km minimum.
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Le zonage le plus proche se trouve à plus de 25 km à l'est. C'est l'Étang du Pavillon.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Le zonage le plus proche est le Bocage Humide Des Cailleries, zone naturelle régionale FR 9300104, située à 15 km au nord-ouest du projet. La réserve naturelle nationale et régionale la plus proche après celle-ci est le Lac de Grand-Lieu, située à 27 km au nord-ouest du projet.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Le Conseil Departemental de la Vendee a elabore un PPBE couvrant les routes departementales et nationales cartographiees, qui a ete approuve en janvier 2025. Par ailleurs, pour les autoroutes (comme l'A83 ou l'A87), un PPBE relevant de l'Etat a ete approuve par arrete prefectoral en juillet 2024. Une partie de la parcelle est situee dans la zone ou tout proche de la zone de niveau de
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Les sites les plus proches sont situes a 2,8 km au nord-est et 3,5 km a l'est du projet : Ancien chateau de Montaigu (1912300031) et Pont Boisseau (1912300034). Le projet se trouve uniquement au sein d'une zone de presumption de prescriptions archeologiques.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une delimitation ?	☐	☒	Un diagnostic zone humide sera etabli sur les zones non impermeabilisees (espaces verts anthropises) du site existant avant sa demolition. Aucune ZH connue a ce jour sur la parcelle.
Dans une commune couverte par un plan de prevention des risques naturels previsibles (PPRN) ou par un plan de prevention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	
Si oui, est-il prescrit ou approuve ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollues ?	☒	☐	2 fiches BASIAS d'anciens sites industriels sont existantes : References SSP4013571 et SSP4011998. Dans le cadre de la cessation d'activites du site existant, les sols ont ete caracterises pour depollution avant remise en etat pour le projet.
Dans une zone de repartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un perimetre de protection rapprochee d'un captage d'eau destine a la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Le point le plus proche est situe a plusieurs km du projet.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Les sites les plus proches sont situes a 2,8 km au nord-est et 3,5 km a l'est du projet : Ancien chateau de Montaigu (1912300031) et Pont Boisseau (1912300034).

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le site le plus proche est le Lac de Grand-Lieu se trouvant a 27 km au nord-ouest du projet.
D'un site classé ?	☐	☒	Les sites les plus proches sont situes a 2,8 km au nord-est et 3,5 km a l'est du projet : Ancien chateau de Montaigu (1912300031) et Pont Boisseau (1912300034).

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Uniquement de l'eau a utilisation domestique et lavages ponctuels des installations. Pas d'eau industrielle. Alimentation par le reseau public. Estimation de 2798 m3/an pour 373 personnes sur site a raison de 30 litres par personne et par jour, 250 jours par an.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Ni en phase travaux, ni en phase d'exploitation.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Le bilan remblais / deblais de la phase travaux sera neutre.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	Le bilan remblais / deblais de la phase travaux sera neutre.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet s'implante sur une parcelle anciennement exploitée et donc déjà desservie par les réseaux du parc d'activités concerné.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Un diagnostic écologique des espaces verts (anthropisés) du site existant sera réalisé et permettra de mettre en avant les potentiels enjeux du site. Au regard des premiers éléments d'analyse et de notre expérience en développement de projets logistiques, le site s'inscrit dans un environnement déjà fortement artificialisé, caractérisé par une présence majoritaire de surfaces
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Les sites les plus proches sont à plus de 27 km du projet.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le site est existant. Les bâtiments et voiries seront démolis pour reconstruction des bâtiments et voiries projetés.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☒	☐	2 fiches BASIAS d'anciens sites industriels sont existantes : Références SSP4013571 et SSP4011998. Dans le cadre de la cessation d'activités du site existant, les sols ont été caractérisés pour dépollution avant remise en état pour le projet. Une canalisation de transport de gaz naturel se trouve à 750 m à l'ouest du projet. Une autre destinée au transport d'hydrocarbures se trouve à 1 km au
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Seisme : risque modéré Retrait-gonflement des argiles : aléa faible Radon : risque important Remontée de nappe : zone potentiellement sujette avec indication de fiabilité faible
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Activité d'entrepôt et messagerie. Seuls les véhicules de transport seront susceptibles de dégager quelques gaz de combustion durant leur circulation.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☒	☐	Seule l'autoroute située non loin peut être à l'origine de rejets de gaz de combustion vers le site mais surtout de niveaux de bruit importants sur site.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Un trafic de vehicules est estime a termes a 194 PL et 179 VL maximum par jour.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Le bruit proviendra uniquement des vehicules de transport et ceux des employes.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	Seule l'autoroute situee non loin peut etre a l'origine de niveaux de bruit importants sur site. Le parc Vendéopole Sud Loire peut etre a l'origine de bruits dus aux activites des entreprises
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Les emissions lumineuses seront dirigees au maximum vers le sol et dediees a la securite des personnes durant les heures de travail.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒	☐	Le site peut potentiellement etre atteint par les emissions lumineuses du parc Vendéopole Sud Loire et des vehicules de l'A83 situee proche de la limite ouest du projet
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Les seuls rejets dans l'air seront diffus et issus des vehicules circulant sur site.
Émissions	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Les rejets seront : Eaux usees domestiques Eaux pluviales ruisselant sur site
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Eaux usees domestiques : reseau public d'assainissement Eaux pluviales : infiltration sur site et/ou rejet selon la permeabilite, les possibilites et reglementations applicables localement

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Uniquement des eaux usées domestiques.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Déchets d'activité classique : Emballages cartons, papiers et bois Palettes bois ou plastiques Ordures ménagères (bureaux) Ponctuellement de très faibles quantités de déchets dangereux (maintenance)
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Les éléments de patrimoine classés ou référencés sont situés au minimum à 2,8 km du projet et n'ont pas de visuel sur la parcelle ou les futurs bâtiments. Le projet se trouve uniquement au sein d'une zone de présomption de prescriptions archéologiques.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Le site est existant. Les bâtiments et voiries seront démolis pour reconstruction des bâtiments et voiries projetés.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Le diagnostic de pollution des sols réalisé dans le cadre de la cessation d'activités conclut sur l'absence de scénarii d'exposition. Le diagnostic est joint à cette demande. Une étude a été menée sur le trafic actuellement observé autour du projet et sur les axes majeurs. Elle met en avant un état satisfaisant de la circulation avec une bonne marge par rapport à une éventuelle saturation. La conclusion de l'étude est que le trafic supplémentaire engendré par le projet ne devrait pas perturber les conditions de circulation dans le secteur aux heures de pointe.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Les éléments prévus sur site permettront de maîtriser les risques et impacts sur l'environnement :

- Infiltration des eaux pluviales et/ou tamponnement des eaux pluviales avant rejet ;
- Traitement des eaux pluviales de voirie avant infiltration ou rejet ;
- Retention des eaux d'extinction sur site ;
- Aucune production d'eaux usées ;
- Réduction de la vitesse des poids lourds sur le site ;
- Bonne intégration paysagère du projet par le biais d'une harmonisation avec le paysage du Parc Vendéopole ;
- Vérification et traitement des éventuelles pollutions constatées après cessation d'activités et démolition du site actuel.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard des caractéristiques du projet et des mesures listées ci-dessus, le projet présentera un impact global faible et maîtrisé. Ainsi, le pétitionnaire estime que le projet ne nécessitera pas de faire l'objet d'une évaluation environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

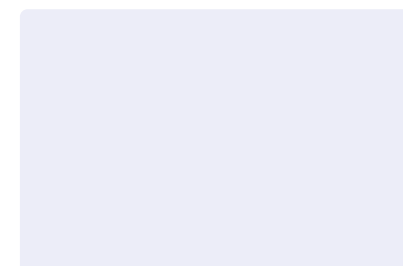
Nom CHAPEAU

Prénom Alan

Qualité du signataire Chef de Projet Environnement

À Suce-sur-Erdre

Fait le 16-03-2026 /



Signature du (des) demandeur(s)